

COMMUNIQUE de PRESSE

Qualité des eaux littorales Levée d'interdiction de pêche sur une partie du littoral morbihannais Situation au 25 octobre 2018

Les analyses effectuées par le laboratoire départemental d'analyses du Morbihan sur les coquillages ont révélé un taux de toxines lipophiles revenu à un niveau inférieur au seuil de sécurité réglementaire dans certains secteurs.

En conséquence, le préfet du Morbihan a pris un arrêté de ré-ouverture de la pêche pour tous les coquillages dans les secteurs suivants :

- Ile de Groix (zones de parcs et bande côtière)
- la bande côtière entre la Laïta et la rade de Port-Louis
- la bande côtière entre la rade de Port-Louis et la rivière d'Étel.

Pour tous renseignements, consulter la carte sanitaire du statut des zones de production à l'adresse suivante : www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts, ou contacter les services de la direction départementale des territoires et de la mer- délégation à la mer et au littoral (02 56 63 75 31).

Toute l'information sur la mer et le littoral dans le Morbihan à l'adresse suivante : www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan